

Chapitre II

Le flux d'entrée



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/enquete/54>

DOI : 10.4000/enquete.54

ISSN : 1953-809X

Éditeur :

Cercom, Éditions Parenthèses

Édition imprimée

Date de publication : 2 janvier 1986

Référence électronique

« Le flux d'entrée », *Enquête* [En ligne], 3 | 1986, mis en ligne le 26 juin 2013, consulté le 01 mai 2019.

URL : <http://journals.openedition.org/enquete/54> ; DOI : 10.4000/enquete.54

Chapitre II

Le flux d'entrée

- 1 Au cours de ce chapitre, nous ne mentionnerons que les faits qui nous paraissent essentiels et propres à éclairer la suite de l'analyse, les caractéristiques détaillées du flux d'entrée ayant déjà été abordées par ailleurs¹.

I. Origine sociale et système scolaire

- 2 Comme nous l'avons précisé dans notre problématique, nous ne pouvons nous permettre d'ignorer les processus sociaux qui président à l'élimination de la majorité des jeunes aux différentes étapes du cursus secondaire, avant même qu'ils parviennent aux portes de l'université, sous peine d'aboutir à des non-sens sociologiques.
- 3 Mise à part la monumentale étude de Bastide et Girard² (qui ont suivi une cohorte de 17 461 élèves ayant quitté le cours moyen 2^e année en 1962), il n'existe que des données parcellaires sur les abandons en cours de route, sur les piétinements et sur les retards scolaires. Tous ces phénomènes constituent en fait l'envers de notre décours, planté avec ses 3 756 étudiants à l'entrée de l'université.
- 4 Ces données parcellaires nous obligent le plus souvent à « bricoler » des tableaux constitués à partir de sources aux origines diverses (INSEE, SAEI, enquêtes diverses) ou de procéder à des estimations. C'est le cas lorsque nous voulons connaître les probabilités attachées aux principaux points de bifurcation du système scolaire, selon l'origine sociale des élèves. Le plus souvent, ces probabilités ne peuvent être mises en œuvre, on en est alors réduite à juxtaposer les données relatives à la répartition sociale des élèves, à chaque niveau du système scolaire et celles relatives à la distribution de la population active (ou mieux, à la distribution de la population en âge d'être scolarisée) à la même époque et à opérer un rapprochement. C'est ainsi que nous avons procédé pour le tableau suivant.

Évolution de la répartition par origine socioprofessionnelle des élèves de 4^e et de 2^e

	1961-1962		Distribution des 15-24 ans par CSP au chef de famille (recensement 1962)	1973-1974		Distribution des 17-25 ans par CSP au chef de famille (recensement 1975)
	4 ^e	2 ^e		4 ^e	2 ^e	
AGRIC.	8.4	7.1	14.2	7.7	6.1	7.8
PATRONS	15.8	17.4	11.0	9.4	11.6	7.0
PR. LIB. C. SUP.	9.6	17.6	5.9	7.8	21.5	6.7
C.MOY.	13.7	16.5	6.6	10.0	17.6	9.4
B.M.P.	17.2	16.3	7.7	12.2	12.7	10.0
OUVRIERS	24.4	14.0	34.9	38.2	19.8	42.7
AUTRES	NP	NP	NP	NP	NP	NP
TOTAL	100	100	100	100	100	100

Source: Enseignement public. Etudes et Documents (Min. Ed. Nat. 80.1)

- 5 Deux enseignements : 1) en douze ans, les inégalités se sont atténuées au niveau de la classe de quatrième ; en 1973 chaque catégorie sociale y est représentée à peu près proportionnellement à son poids, ce qui était loin d'être le cas auparavant. Tempérons tout de même cet optimisme en remarquant qu'il s'agit là uniquement de statistiques portant sur l'enseignement public ; sachant que les catégories sociales privilégiées sont surreprésentées dans l'enseignement privé, il est probable qu'un tableau réunissant les deux secteurs, public et privé, montrerait encore la persistance d'une structure inégalitaire. 2) L'accès en classe de seconde reste très inégalitaire, malgré l'accroissement relatif de la représentation ouvrière. Entre quatrième et seconde, le paysage scolaire se modifie très rapidement, au détriment des couches les moins favorisées.
- 6 Le baccalauréat constituant l'ultime barrière avant les études universitaires, il serait intéressant de connaître la répartition sociale des bacheliers, mais aussi et surtout de pouvoir apprécier les chances d'obtention du baccalauréat pour les enfants des différentes couches sociales. Cette probabilité peut s'exprimer sous la forme du rapport suivant :

Nombre de bacheliers issus d'une catégorie sociale donnée

Nombre de jeunes issus de cette même catégorie sociale
et ayant le même âge.

- 7 La distribution des bacheliers selon leur origine socioprofessionnelle est une donnée connue, publiée chaque année par le ministère de l'Éducation nationale. Toute la difficulté consiste à chiffrer le dénominateur. En effet, le recensement fournit des données sur les effectifs de chaque génération, mais ne les croise pas avec l'origine sociale. On sait par exemple qu'au recensement de 1975, la taille moyenne des générations de 17, 18 et 19 ans était de 845 000 personnes, mais on ne connaît pas la répartition de ces 845 000 personnes selon leur origine sociale. On est donc contraint de passer par une estimation, qui est calculée de la façon suivante : le recensement de 1975 croise la population des moins de 19 ans selon la catégorie sociale du chef de ménage ; en supposant que les 845 000 jeunes en âge de passer le baccalauréat se distribuent à travers les différentes catégories socioprofessionnelles selon les mêmes pourcentages que la population de moins de 19 ans, il suffit alors d'appliquer ces pourcentages à ces 845 000 jeunes pour obtenir la répartition d'une génération en âge de passer le baccalauréat selon

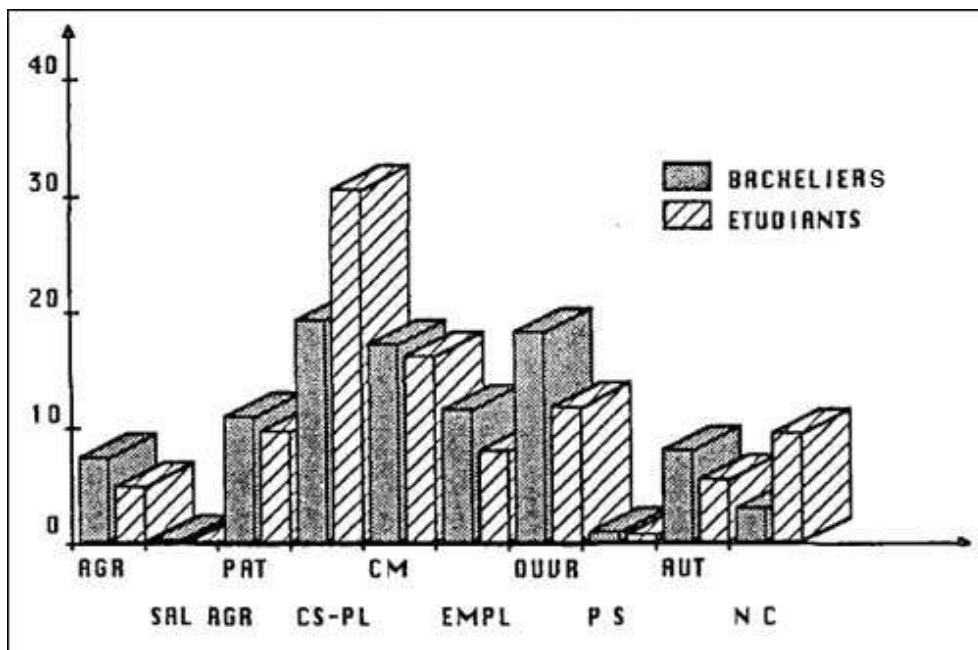
la CSP d'origine. Par comparaison avec l'origine sociale des bacheliers, il est ainsi facile d'établir le pourcentage de bacheliers dans la génération.

Proportion de bacheliers dans la population de 18 ans selon son origine sociale

CSP	Recensement 1975 Pop. de moins de 19 ans selon CSP effectifs %		Répartition des 845000 jeunes selon le %		Bacheliers 1976 (Source SEIS) effectifs %		% de bacheliers dans la génération B/A x 100
	A	B					
AG	1146855	7.2	60850	15819	7.7	26.0	
SA	295295	1.9	15650	1275	.6	8.1	
PAT	1262060	7.9	66950	22740	11.1	34.0	
PLCS	1339110	8.4	71050	40378	19.8	56.8	
OM	1603395	10.0	85050	35857	17.5	42.2	
BM	1427780	9.0	75750	28436	12.0	32.3	
OJV	7095910	44.5	376350	38243	18.7	10.2	
PS	345225	2.2	18300	2293	1.1	12.5	
AUT	1414750	8.9	75050	23548	11.5	31.4	
TOT	15930180	100.0	845000	204589	100.0	24.2	

- 8 Selon F. Œuvrard³ cette estimation présente quelques biais liés à la composition de la population active. Cette estimation minimise notamment le nombre des individus des CSP qui sont en régression dans la population : patrons de l'industrie et du commerce (variation relative de -13 % entre les deux derniers recensements 1968-1975); exploitants agricoles (-33 %); ouvriers agricoles (-36 %), et donc surestime la part de ces CSP arrivant du baccalauréat. Inversement, elle surestime le nombre des individus des CSP qui ont tendance à représenter une part plus grande de la population : professions libérales, cadres supérieurs (+47 %), cadres moyens (+37 %), employés (+27 %) et à sous-estimer ainsi la part des originaires de ces CSP au baccalauréat. Elle propose donc une deuxième estimation, à partir de la population active masculine de 40-49 ans, c'est-à-dire susceptible d'avoir des enfants en âge d'être bacheliers. Ce deuxième mode de calcul apporte ses propres biais et ne change pratiquement pas le sens des disparités existant entre les diverses catégories sociales. Retenons qu'en 1976, un enfant d'ouvrier a 5,6 fois moins de chances d'être bachelier qu'un enfant dont le père exerce une profession libérale ou est cadre supérieur, et que sur l'ensemble de la génération environ un jeune sur quatre est titulaire du baccalauréat. C'est à la fois peu (les trois quarts sont exclus du système) et beaucoup si l'on se réfère à 1959, date à laquelle seulement un jeune sur dix pouvait prétendre accéder au baccalauréat.
- 9 Du baccalauréat à l'université, la structure sociale subit encore quelques modifications, mais l'essentiel du travail de sélection est déjà accompli. En fait lorsqu'on déplace le point d'observation du baccalauréat à l'université, il faut surtout remarquer que la seule catégorie sociale qui réussit à augmenter son poids relatif est celle des professions libérales-cadres supérieurs.

Comparaison de l'origine sociale des bacheliers et des étudiants, France 1978



Sources : SEIS, « Origine sociale bacheliers (1978) », in J.-D. Reynaud & Y. Grafmeyer, eds, *Français, qui êtes-vous ?*, Paris, La Documentation française, 1981, p. 486 ; « Origine sociale des étudiants (1978-1979) », in L. Schwartz, *Commission du bilan de la France en mai 1981*, Paris, La Documentation française, 1981, p. 486.

- 10 On ne peut, à proprement parler, employer le terme d'OPA sur l'université, mais l'emprise des cadres supérieurs et des professions libérales s'exerce au détriment de toutes les autres catégories sociales, obligées de serrer les rangs.
- 11 En 1978 (date postérieure à celle de notre enquête) sur l'ensemble des universités françaises, près d'un étudiant sur trois est originaire de la catégorie des professions libérales-cadres supérieurs.

II. Origine sociale des étudiants niçois

- 12 Considérons tout d'abord l'université de Nice dans son ensemble. Le tableau ventilant les étudiants selon leur origine sociale n'amène que peu d'informations nouvelles, l'université de Nice se différenciant peu de l'ensemble des universités françaises. Plus intéressante est l'approche qui consiste à évaluer les chances d'accès des étudiants à l'université en fonction de leur origine sociale (cf. tableau).

Chances d'accès à l'université selon l'origine sociale, à 18 et 19 ans

	Université Nice 1971-72	Ens des Universités 1971-72 (1)	Ens des Universités 1961-62 (2)
Expl Agr	15,7	9,9	3,4
Sal Agr	5,7	6,1	1,1
Patrons	15,2	19,8	13,9
C. Sup-P. Lib.	58,7	56,0	38,0
C. Moyens	31,7	44,2	24,9
Employés	18,4	21,2	9,0
Ouvriers	5,3	8,2	1,3

(1) Les chiffres de cette colonne sont extraits de l'étude de GIRARD et BASTIDE "De la fin des études élémentaires à l'entrée dans la vie professionnelle ou à l'université." *Population*, mai-juin 1973, Tableau IX.

(2) Source: GRIGNON et PASSERON, *Innovation dans l'enseignement supérieur*. OCDE, 1970, tableau 12.

Ce tableau se lit de la manière suivante : sur 100 enfants d'exploitants agricoles, 15,7 accèdent à l'université de Nice en 1971-72, etc.

- 13 Ce tableau appelle quelques commentaires.
- 14 Peut-on parler de spécificité niçoise ? Nous serions tenté de répondre par la négative ; le spécimen niçois se rattache très nettement au modèle national. Certes, à Nice, les enfants d'exploitants agricoles ont plus de chances d'accéder à l'université qu'à l'échelle nationale. On peut expliquer ce fait par la structure de l'agriculture sur la Côte d'Azur, qui est quasi exclusivement une horticulture « pratiquée dans les interstices du tissu urbain ». C'est sans doute ce caractère urbain, qui confère aux enfants issus de cette catégorie sociale une « plus-value scolaire » par rapport à leurs homologues provenant de régions à dominance rurale.
- 15 Si les patrons de l'industrie et du commerce locaux n'utilisent pas l'université avec la même intensité qu'ils le font nationalement, c'est sans doute dû à la structure particulière des entreprises qu'ils dirigent. Ce sont des entreprises à dominante commerciale et non industrielle, de petite taille, de caractère familial. Si l'on suit l'hypothèse de Bourdieu, ils éprouvent donc moins le besoin de voir leurs héritiers reconvertir leur capital économique en capital scolaire. De même, les enfants issus de familles de cadres moyens semblent, à Nice, souffrir d'un handicap par rapport à la moyenne nationale de la catégorie. Nous n'avons pas d'hypothèse susceptible d'expliquer cet écart de façon certaine ; la clé de cette énigme réside peut-être dans le mode de calcul de l'estimation, ou bien dans un éventuel caractère distinctif inhérent à la composition interne de la population des cadres moyens sur la Côte d'Azur.
- 16 Cette deuxième possibilité n'est pas à négliger, lorsqu'on sait qu'au niveau national, la CSP « cadres moyens » est une catégorie fourre-tout assez hétéroclite⁴, où d'ailleurs figurent assez peu de cadres *stricto sensu*.
- 17 Quoi qu'il en soit, les particularismes locaux ne parviennent pas à effacer l'effet de dominance du modèle national, les ressemblances importent plus que les différences, et globalement le taux de scolarisation à l'université de Nice est pratiquement identique à celui calculé par Girard et Bastide à l'échelon national (16,7 % contre 17,1 %).
- 18 À l'évidence, non seulement l'inégalité des chances devant l'enseignement supérieur subsiste, mais encore est-elle profondément ancrée. Sachant que l'université reçoit six

enfants de cadres sur dix et qu'elle n'est pas la seule institution d'enseignement supérieur (n'oublions pas l'existence des grandes écoles), sachant que le recrutement social des grandes écoles est beaucoup plus élitiste, c'est virtuellement l'ensemble des enfants de cadres (supérieurs) qui se retrouvent dans l'enseignement supérieur. Comme le formulent Baudelot *et alii*⁵ :

« Les enfants de cadres supérieurs nés entre 1955 et 1959 ont acquis à la naissance "un droit de bourgeoisie" nouveau : la quasi-certitude d'aller à l'université, que leurs aînés ne possédaient pas ».

- 19 À l'opposé, quelle est la situation des enfants issus de la classe ouvrière ? Indéniablement, leurs chances d'accès se sont multipliées (depuis 1961, en termes d'accroissement ils seraient même les grands bénéficiaires de l'ouverture des portes de l'université), mais la question n'est pas de raisonner en termes comptables d'accroissement relatif, mais bien de savoir quelles sont les catégories sociales qui ont bénéficié de l'élargissement de l'université. Si l'on suit Baudelot *et alii* :

« L'évolution observée (1960-75) est le contraire d'une démocratisation : ce sont les couches sociales qui étaient déjà les plus favorisées en 1959-60 qui ont le plus bénéficié de l'affaiblissement des normes de sélection. L'accroissement des effectifs universitaires se confond avec la généralisation de l'accès à l'enseignement supérieur des enfants des nantis les enfants des classes populaires ne bénéficient, à titre tout à fait secondaire, que des miettes ou des retombées. »

- 20 Parvenus à ce stade de l'analyse, nous avons pu montrer que l'université de Nice puise très inégalement dans les différentes couches sociales qui l'alimentent, mais que de ce point de vue, elle ne se distingue en rien de ce qui se passe à l'échelon national, hormis quelques particularités dues à la structure de la population active locale. Il nous reste à nous interroger sur les effets de la sélection au sein même de l'université. Les étudiants se répartissent-ils tous au hasard au sein des différentes disciplines, ou peut-on établir une ou plusieurs hiérarchies en fonction de la teneur de ces disciplines en étudiants issus de couches privilégiées, en étudiants « brillants » (c'est-à-dire dans notre terminologie à la fois jeunes et pourvus d'une mention au baccalauréat), ou bien encore en fonction de leur taux de féminisation ? Ces hiérarchies peuvent très bien, si nous arrivons à les mettre en évidence, ne pas être calquées les unes sur les autres, il s'agira alors de savoir si l'une d'entre elles exerce un effet dominant allant jusqu'à modeler la physionomie des différentes disciplines.

III. Distribution des étudiants dans les diverses disciplines selon le sexe

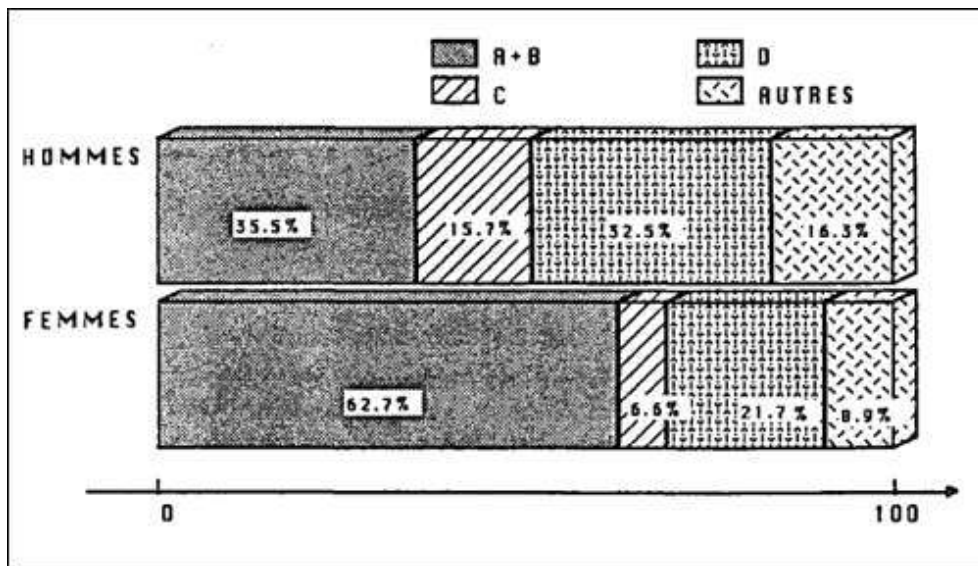
	Medecine	Droit	Sc. Eco.	Sciences	Lettres	IUT	Total
Hommes	18.8	18.3	9.0	20.5	19.2	14.3	100.0
Femmes	12.7	17.0	4.2	10.1	49.9	6.0	100.0
Ensemble	15.6	17.6	6.5	15.0	35.4	9.9	100.0

Nota : Nous avons pris le parti de séparer le droit et les sciences économiques. Institutionnellement, il s'agit d'une seule et même UER.

- 21 Les diverses disciplines n'attirent pas également les étudiants : les lettres accueillent plus du tiers des étudiants (35,4 %). Au second rang viennent le droit et les sciences économiques qui, regroupées, absorbent un quart de l'effectif total. Ensuite viennent la médecine et les sciences et en dernière position l'IUT.

- 22 De 1971 à nous jours, l'évolution qui se dessine à l'échelle nationale indique une régression des lettres essentiellement au profit du droit et des sciences économiques, alors que les études scientifiques enregistrent une stagnation et que la médecine est en croissance légère, limitée par le *numerus clausus*, instauré à l'entrée en deuxième année du premier cycle.
- 23 La première différenciation qui opère au sein de l'université et que tout observateur, même non averti, est capable de mesurer, est celle des sexes. Une étudiante sur deux se dirige vers les lettres, alors que les hommes se répartissent à peu près également à travers les différentes disciplines. Bien entendu, de ce « choix préférentiel » pour les lettres, découle le fort taux de féminisation caractéristique de ces études : trois étudiants littéraires sur quatre sont des étudiantes, pourrait-on dire. Mais revenons un court instant sur la notion de « choix préférentiel », qui est sujette à caution.
- 24 En fait, le choix est inexistant, car l'inscription dans telle ou telle discipline se trouve, sinon en droit du moins dans les faits, dictée par le type de baccalauréat possédé. Les séries littéraires (A ou B) sont peu à peu devenues synonymes de restriction de choix, principalement à cause de la prééminence qu'ont prise les mathématiques dans le secondaire. Or, il se trouve qu'« esprit littéraire » et « esprit féminin » ont toujours été étroitement associés dans l'inconscient collectif, d'où la relégation des femmes vers les séries à dominante littéraire à l'école secondaire. Le graphe ci-dessous témoigne de cette discrimination :

Répartition des séries de baccalauréat selon le sexe



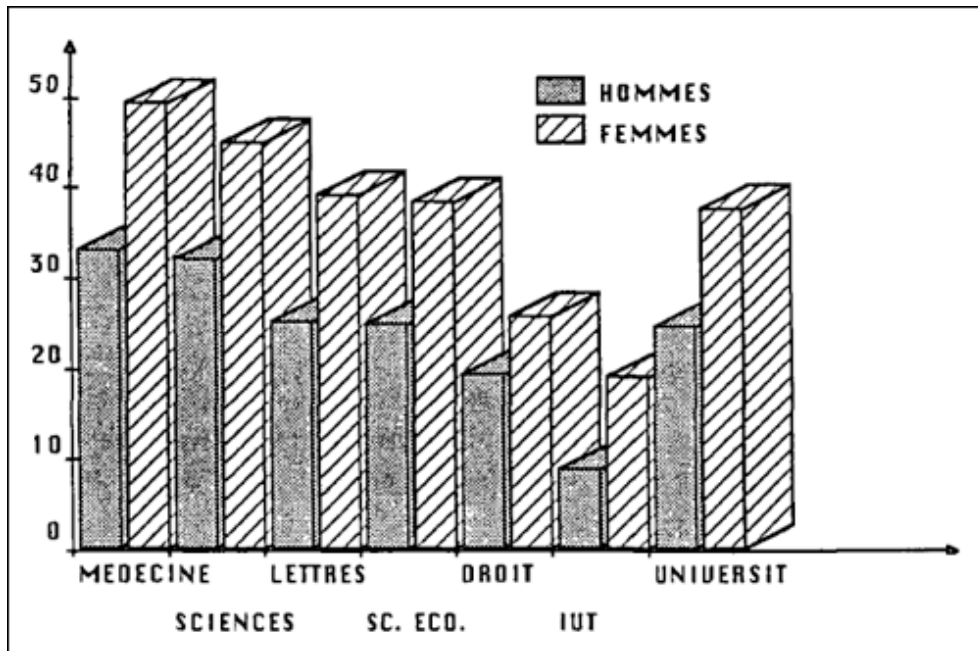
- 25 Parmi les femmes inscrites à l'université de Nice, moins de 30 % sont titulaires d'un baccalauréat à dominante scientifique (séries C ou D). La notion de choix n'a de signification que pour ces dernières, elles ne s'en privent pas d'ailleurs, évitant soigneusement les lettres) ; pour les autres, il est préférable de parler de « choix forcé », leur destin est tout tracé, en direction des études littéraires (ou dans une mesure bien moindre, juridiques).
- 26 L'université s'est féminisée, et de ce point de vue Nice ne fait pas exception ; les femmes y sont majoritaires. Les années 1970 ont donc vu l'inégalité séculaire des femmes vis-à-vis des hommes devant l'enseignement se combler. En ce sens, on peut dire que les études

littéraires sont l'instrument de la promotion des femmes au sein de l'université, mais cette promotion a le caractère ambigu d'une promotion-relégation. Tout se passe comme si la discrimination persistait, mais sous une forme plus subtile, plus voilée, mais non moins efficace.

IV. Distribution des étudiants « brillants » à travers les disciplines

- 27 L'âge théorique normal d'entrée à l'université est 18 ans. Mais la norme de fait est 19 ans. Nous avons donc entériné cette norme de fait, et avons considéré, en construisant nos indices, que les étudiants « à l'heure » étaient ceux qui étaient âgés de 19 ans et moins (« à l'heure » signifiant en fait « en avance ou à l'heure »), et les autres étant définis comme en retard (ayant connu un ou plusieurs échecs au cours de leur scolarité antérieure). Dans ces conditions, 64 % des étudiants ont été considérés comme étant « à l'heure », dans toute l'université.
- 28 Nous pouvions donc constituer un premier indice fondé sur la proportion d'étudiants à l'heure que comporte chaque discipline. Parallèlement, nous connaissions le passé scolaire des étudiants (défini par la mention obtenue au baccalauréat), ainsi nous pouvions constituer un indice s'appuyant sur le passé scolaire des étudiants et essayer de voir quelle était la proportion d'étudiants mentionnés pour chaque discipline (étudiant mentionné signifiant ayant obtenu mention AB, B ou TB au baccalauréat). En croisant ces deux variables, on a découvert que la précocité et le passé scolaire brillant sont étroitement corrélés : l'obtention d'une mention au baccalauréat est le quasi-monopole des étudiants jeunes (18-19 ans) ; près de 80 % (77,7 %) des mentions leur reviennent !
- 29 Puisque ces deux indices sont étroitement corrélés, pourquoi ne pas les fondre en un seul « qui ne sera pas une moyenne des deux précédents, mais leur concentré ». Cet indice indiquera alors la proportion d'étudiants à la fois à l'heure ou en avance et pourvus d'une mention.

Proportion d'étudiants « brillants » au sein de chaque discipline selon le sexe



- 30 Une double hiérarchie se dégage du graphique. Tout d'abord, les femmes sont toujours proportionnellement plus brillantes que les hommes. C'est un trait particulièrement frappant en médecine et en sciences, comme si, pour échapper à la destinée liée à la condition féminine, elles se devaient d'être plus « brillantes » que leurs homologues masculins. Ensuite, on voit aisément que la hiérarchie qui apparaît est identique pour les deux sexes : la médecine et les sciences attirent proportionnellement plus de sujets brillants que le droit ou l'IUT, les lettres ayant une position médiane dans ce classement. Peut-on pour autant parler d'une logique suffisamment puissante pour structurer les comportements de façon contraignante ? Nous répondons par la négative. Femmes et hommes brillants sont situés sur une même échelle ordinale, mais cette réalité statistique n'influe en rien sur leur répartition à travers les différentes disciplines. Les femmes sont, en moyenne, plus brillantes que les hommes, c'est un fait, mais ces mêmes femmes brillantes ne se comportent pas comme des sujets brillants, mais comme des femmes, ainsi que nous le voyons sur le graphique : les femmes, qu'elles soient brillantes ou non, se dirigent massivement vers les lettres.

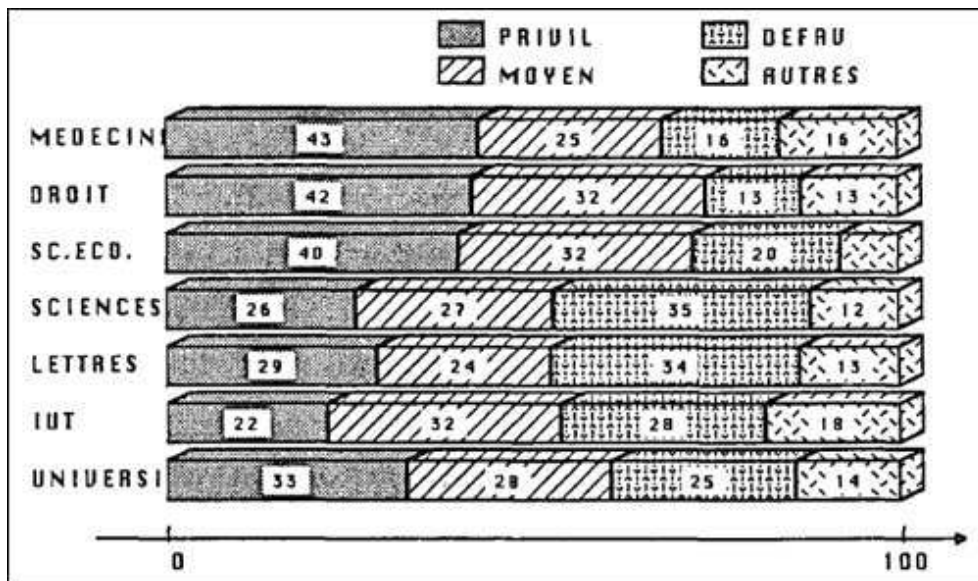
V. Distribution des étudiants dans les disciplines selon les CSP

- 31 Nous avons vu que la sélection sociale jouait très fortement tout au long des études secondaires et que les chances d'accéder à l'université étaient en étroite relation avec l'origine sociale. La question que l'on se pose maintenant est de savoir si la sélection sociale joue encore aux portes de l'université : les étudiants se répartissent-ils de façon aléatoire à travers les différentes UER, ou bien certains se concentrent-ils dans une discipline particulière, et d'autres ailleurs ?
- 32 Un tableau croisant l'origine sociale des étudiants et la discipline dans laquelle ils s'inscrivent à l'université, nous indique, suivant une lecture horizontale ou verticale,

comment chaque discipline recrute ses étudiants et quelle est la destinée dans l'université des étudiants d'une origine sociale donnée. Ainsi la médecine recrute 28 % de ses étudiants parmi les enfants de professions libérales et 4 % parmi ceux des ouvriers spécialisés ; l'IUT au contraire recrute 3 % de ses étudiants dans la première catégorie et 13 % dans la seconde. À première vue, la composition sociale des différentes disciplines est donc très dissemblable. Et si nous reprenons nos catégories extrêmes, 41 % des enfants de professions libérales se destinent à la médecine et seulement 7 % aux sciences. Inversement, 22 % des enfants de manœuvres se dirigent vers les sciences et 11 % seulement en médecine.

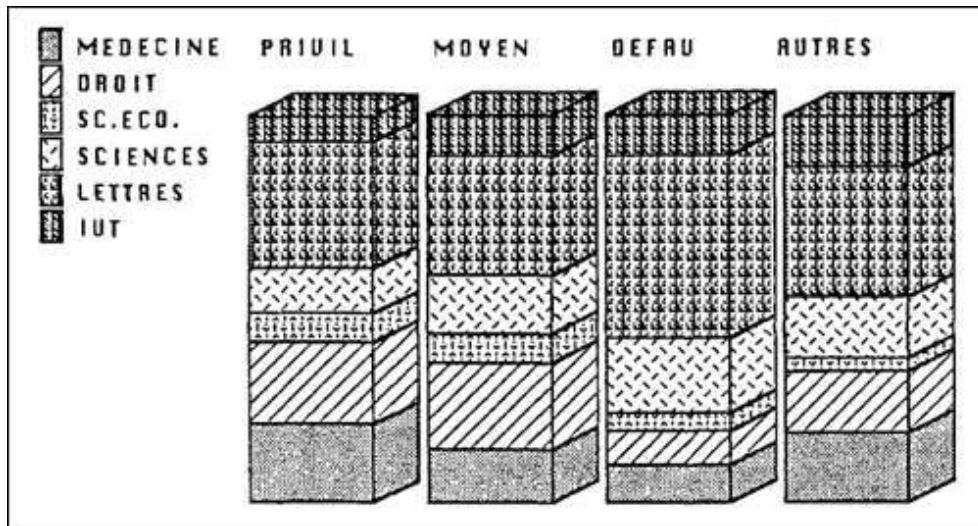
- 33 Ce tableau détaillé ne figure pas dans le présent ouvrage. Mais, à titre indicatif, nous avons procédé au regroupement des différentes catégories sur le mode trinaire (catégories sociales privilégiées, moyennes, défavorisées), afin d'obtenir une image plus condensée.

Recrutement social selon la discipline



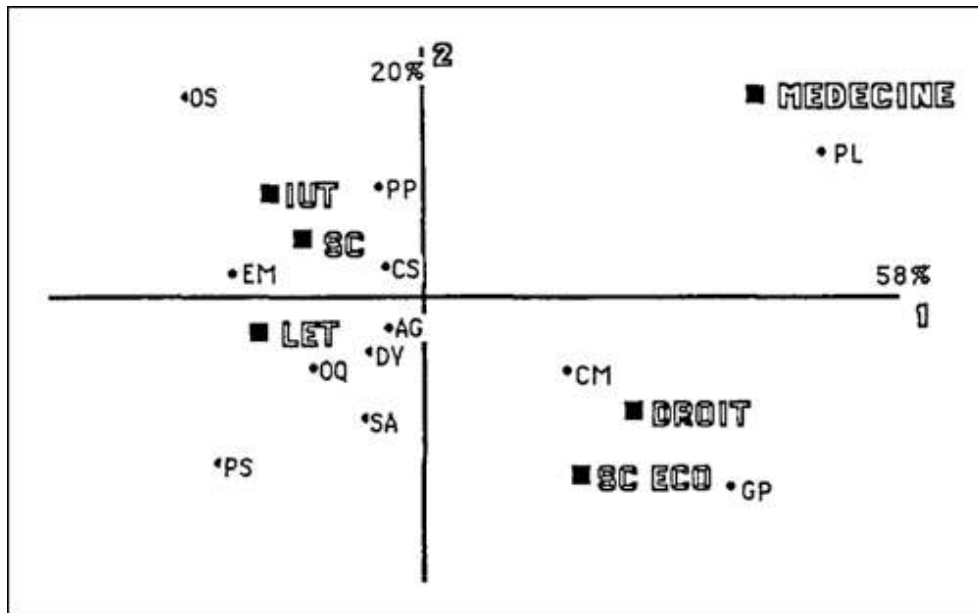
Catégories sociales privilégiées : GP, PL, CS. Catégories sociales moyennes : CM, PP, AG. Catégories sociales défavorisées : EM, OQ, OS, PS, SA. La catégorie DV (divers), inclassable, a été laissée à part ainsi que la catégorie NC (non codée).

« Destinée » des étudiants à l'université selon leur origine sociale



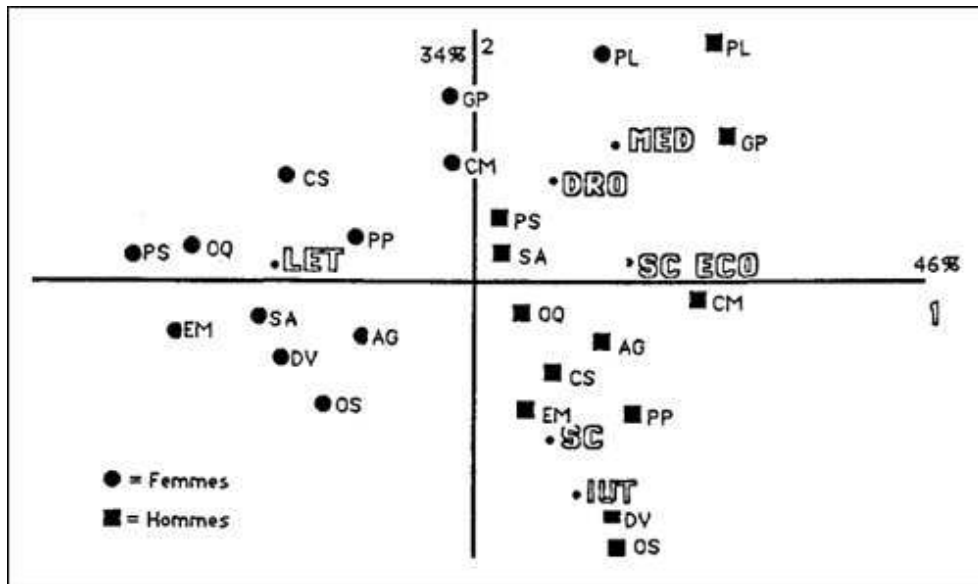
- 34 Les regroupements effectués permettent de sentir intuitivement que les catégories privilégiées investissent plus que proportionnellement la médecine, le droit et les sciences économiques, délaissant les sciences, les lettres et l'IUT, abandonnés aux étudiants provenant des couches défavorisées.
- 35 Ces graphes donnent donc une idée générale de la répartition différentielle des étudiants à l'intérieur de l'université, mais ils trouvent très vite leurs limites. Il s'agit de savoir, dans un premier temps, à partir de quand une variation autour de la moyenne devient assez significative pour qu'on puisse parler d'une « discipline de prédilection » ou de « discipline d'évitement », c'est-à-dire manifestant une corrélation positive ou négative entre discipline ou CSP ? Dans un deuxième temps, si ces prédilections existent, manifestations d'une logique de l'origine sociale à l'œuvre à l'université, comment s'articulent-elles aux autres logiques qui, elles-mêmes peuvent jouer un rôle important comme par exemple le sexe, ou bien encore l'âge à l'entrée ? L'influence de l'origine sociale est-elle prépondérante, ou bien la division du travail entre les sexes l'emporte-t-elle par-dessus les clivages sociaux ?
- 36 Répondre à de telles questions requiert la mise en œuvre d'un type d'analyse plus complexe que celui utilisé jusqu'à présent. Nous avons fait appel à l'analyse factorielle des correspondances⁷, qui permet de savoir, tout comme le test du X², s'il existe une liaison entre variables, de l'étudier (ce que ne permet pas le test du X²), et de la visualiser sur une carte. Il n'est pas question d'entrer ici dans les détails de l'analyse, nous nous limiterons donc aux acquis les plus importants.

CSP x discipline



- 37 La médecine, le droit, les sciences économiques que nous appelons par commodité de langage « disciplines de prestige » sont étroitement associées aux catégories sociales favorisées. Ces études s'opposent à celles de lettres et sciences ainsi qu'à l'IUT (appelées « disciplines de relégation »), associées aux catégories sociales défavorisées. Cette opposition définit l'axe principal. L'axe secondaire définit les oppositions internes aux disciplines de prestige d'une part et de relégation d'autre part. Ainsi de part et d'autre de cet axe, les sciences (associées aux manœuvres OS) s'opposent aux lettres (associées aux autres catégories défavorisées) et la médecine (associée aux professions libérales), s'oppose au droit et aux sciences économiques (associée aux gros patrons et aux cadres moyens).
- 38 L'influence de l'origine sociale n'est que seconde, le sexe exerçant sa prépondérance par-dessus les déterminations liées à l'origine sociale.

Sexe x CSP x discipline



- 39 Le sexe est la dimension principale autour de laquelle s'opposent les femmes, significativement regroupées en lettres, toutes CSP confondues (sauf celles issues du groupe des professions libérales, qui se comportent comme leurs homologues masculins, en se dirigeant préférentiellement vers la médecine) et les hommes, répartis soit en disciplines de prestige, soit en disciplines de relégation, suivant leur origine sociale, élevée ou modeste. Autrement dit, la dimension « origine sociale » ne joue un rôle déterminant que pour les étudiants de sexe masculin, leurs consœurs subissant un mode d'orientation spécifique, assez contraignant pour annihiler les effets de l'origine sociale.
- 40 La hiérarchie que nous avons mise en évidence, ordonnant les disciplines à partir de leur teneur en étudiants brillants, est une hiérarchie indépendante de l'origine sociale ; en d'autres termes un passé scolaire brillant ne saurait constituer un atout suffisamment puissant pour contrebalancer l'effet de l'origine sociale, sur l'inscription à l'université. Ce qui est vrai de l'origine sociale l'est encore plus pour le sexe. En termes statistiques, une femme brillante a toutes les chances de se retrouver engagée dans les études littéraires.

NOTES

1. Le lecteur intéressé par l'analyse détaillée et par les croisements secondaires pourra se reporter utilement aux publications suivantes : MAmiot, A. Frickey, M. Novi, *Caractéristiques d'une cohorte d'étudiants de l'université de Nice*, Nice, Laboratoire de Sociologie, 1974 ; M. Amiot, A. Frickey, *À quoi sert l'université ? Une université, ses étudiants et le marché de l'emploi*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1978.

2. R. Bastide & A. Girard, « De la fin des études élémentaires à l'entrée dans la vie professionnelle ou à l'université », *Population*, mai-juin 1973.

3. F. Œuvrard, « Origine socioprofessionnelle des élèves de l'enseignement du second degré public », *Études et Documents* (Paris, Ministère de l'Éducation nationale), 80 (1).
4. Dans un souci d'homogénéisation des différentes catégories socioprofessionnelles l'INSEE a publié en 1982 une nouvelle grille socioprofessionnelle dans laquelle le terme « cadres moyens » disparaît, pour faire place à celui de « professions intermédiaires ». Entre autres changements, la nouvelle nomenclature interprète le terme « cadre » de façon plus restrictive qu'auparavant, dans l'optique d'une meilleure correspondance avec les définitions données par les conventions collectives. Pour plus de détails sur la nouvelle grille et sur les justifications des changements intervenus, cf. A. Desrosières, A. Goy & L. Thévenot, « L'identité sociale dans le travail statistique : la nouvelle nomenclature des catégories socioprofessionnelles » (Journée d'étude « Sociologie et statistique », Paris, oct. 1982), *Économie et Statistique*, 152, février 1983, p. 55-81.
5. C. Baudelot, R. Benoliel, H. Cukrowicz & R. Establet, *Les étudiants, l'emploi, la crise*, Paris, Maspero, 1981, p. 27.
6. Cf. par exemple sur ce point, P. Bourdieu & J.-C. Passeron, *La reproduction*, Paris, Minuit, 1970, p. 98.
7. Pour un exposé détaillé de l'utilisation que nous avons faite de cette méthode, cf. M. Amiot, P. Heraux, M. Novi avec la collaboration de M. Jan, « L'origine sociale des étudiants de Nice », *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Nice*, 26, 1975.